

## **CONSEIL D'ETAT**

Château cantonal 1014 Lausanne Madame la Conseillère fédérale Karin Keller-Sutter Cheffe du Département fédéral des finances DFF

<u>Envoi par courrier électronique</u> sarah.bochud@efv.admin.ch

Réf.: 23\_COU\_1374 Lausanne, le 22 mars 2023

Consultation sur la modification de la loi sur les Chemins de fer fédéraux LCFF, financement durable des CFF

Madame la Conseillère fédérale,

Le Conseil d'Etat vaudois remercie le Conseil fédéral de le consulter sur l'objet susmentionné et d'avoir pris en compte dans son projet la revendication vaudoise d'un financement spécial des pertes COVID des CFF.

Pour favoriser le report modal indispensable et permettre à notre pays d'atteindre ses objectifs climatiques, il est nécessaire d'augmenter l'offre ferroviaire. Cela implique la mise à niveau et la réalisation de nouvelles infrastructures pour améliorer les horaires et les cadences, ainsi que d'importants investissements pour augmenter et renouveler le matériel roulant. L'alimentation du fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) doit donc être garanti tout en permettant aux CFF d'investir dans l'achat de nouveaux trains.

Le désendettement des CFF à hauteur de 1.25 milliard de francs à la charge de la Confédération permet d'assainir la situation découlant de la pandémie où les CFF ont été tenus de maintenir leur offre, alors que la Confédération mettait en place un confinement et le télétravail. Cela est parfaitement justifié, car les trafics régionaux et urbains sont également soutenus par les pouvoirs publics. Selon le rapport explicatif, la forme proposée, à savoir un apport en capital, est la seule solution pour que les CFF puissent respecter l'objectif d'endettement fixé à l'horizon 2030. Nous soutenons cette proposition.

En revanche, le Conseil d'Etat vaudois s'oppose à la diminution du prix du sillon pour le trafic grandes lignes des CFF entre 2023 et 2029. Cela reviendrait, en effet, à puiser 1,7 milliard de francs dans le financement des infrastructures à l'heure où le besoin de rattrapage dans l'entretien du réseau et de son développement reste important, en particulier en Suisse occidentale. Votre proposition de compenser cette réduction de l'alimentation du FIF en reversant l'entier de la part fédérale de la RPLP dans ce fonds si son niveau devait descendre en-dessous de 300 millions de francs ne peut nous satisfaire.



En effet, avec le retard pris dans la réalisation des chantiers ferroviaires, notamment la mise à niveau de la gare de Lausanne, il nous paraît improbable que ce seuil soit atteint d'ici 2029. D'ailleurs dans votre communiqué de presse sur les comptes 2022 de la Confédération daté du 15 février dernier, vous déclarez que « le fonds d'infrastructure ferroviaire dispose de réserves considérables, la Confédération pourrait aussi réduire son apport à ce dernier sans compromettre le développement ou l'exploitation de l'infrastructure ».

A ce propos, cette affirmation et cette remise en cause du financement fédéral du FIF nous ont fortement surpris. Ce fonds doit en effet garantir à long terme le développement et l'entretien du réseau ferroviaire. Les projets indispensables pour permettre au rail d'offrir une mobilité durable au plus grand nombre sont nombreux, tout comme les sauts d'offres déjà votés par les Chambres fédérales.

Le Canton de Vaud est particulièrement inquiet pour la mise en œuvre du concept d'offres EA 2035 approuvé par les Chambres fédérales. Cela passe par des mesures d'accélération pour maintenir les temps de parcours tels que définis et mis à mal aujourd'hui avec l'assainissement des temps de parcours et de planification proposés par les CFF dans les horaires 2025 et suivants pour la Suisse occidentale. L'abandon de la technologie de compensation de roulis WAKO implique aussi la réalisation de nouvelles infrastructures pour éviter une déconnexion entre les nœuds de correspondances de Lausanne et Berne. Toutes ces adaptations nécessiteront d'importants moyens financiers et un fonds FIF alimenté de manière pérenne.

En conclusion, le Conseil d'Etat vaudois ne comprend pas pourquoi l'instrument du FIF, créé pour financer l'ensemble de l'infrastructure ferroviaire, devrait être utilisé pour améliorer la situation d'endettement des CFF. D'autant plus qu'avec le retour à la fréquentation d'avant COVID, le trafic grandes lignes devrait être à nouveau bénéficiaire ces prochaines années. Si nous partageons votre préoccupation sur le taux d'endettement des CFF, nous estimons que leur actionnaire doit trouver des solutions pour le réduire sans fragiliser le développement de l'offre ferroviaire ces prochaines années en ponctionnant le fonds FIF.

Nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de notre meilleure considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE

LE CHANCELIER

Christelle Luisier Brodard

Aurélien Buffat

## Copies

- OAE
- DGMR
- SG-DCIRH